

# AVANT CE MATIN UN PROCES AU GESTAPO A TOULOUSE

juin. — Dans sa plaidoirie, Caunes, défenseur de Retzek, a été forcé de réfuter les accusations par le commissaire chargé de l'instruction contre Retzek. Pour Retzek, il ne ment pas lorsqu'il a été en difficulté pour obtenir un service, que celles-ci l'ont empêché de faire un contrôle aussi rigoureux qu'il aurait souhaité et que les autres se sont en profités pour passer à leur brutalité.

Il a noté encore, à la décharge de Retzek, qu'il ne se montra pas opposé aux démarches qui ont été faites auprès de lui en faveur de Retzek et de ses collègues arrêtés. On ne peut pas lui reprocher de charger de tous les méfaits commis pendant qu'il était en prison.

Le procès a ensuite repris et a été présidé par le juge Taron, puis les deux accusés, le colonel Bilfinger, M<sup>rs</sup> Bilfinger et M<sup>rs</sup> Matz, demandent au Tribunal en faveur de leur condamnation sera rendu demain ma-

La plaidoirie de M<sup>e</sup> Lévy-Chambredin devant la chambre civile a porté sur le divorce dans lequel il est intervenu par l'artiste Edith Piaf et son mari, Francis

# AUJOURD'HUI A DECELE

# Un ancien consul faisait à le trafic des

Il est arrêté, ainsi que

Ancien consul d'Iran au Caire et qui avait profité de la plaque consulaire pour entrer clandestinement en France une fois à Paris, Djaliali s'aboucha avec un nommé Necessian, qui, possédant des ateliers, 40, rue Auguste-Rodin à Meudon, y installa un laboratoire pour transformer la morphine en héroïne.

Necessian échoua dans cette opération et chercha alors à écouler la morphine brute. Pour cela il s'aboucha avec une femme fréquentant un grand café des Champs-

## Au procès du S.D. de Chalon-sur-Saône

# Goldberg et Haederle sont condamnés à 20 ans de travaux forcés

Lyon, 12 juin. — Au procès du S.D. de Chalon-sur-Saône, le colonel Bourreilly, commissaire du gouvernement, a requis la peine de mort ou les travaux forcés à perpétuité contre les deux accusés, l'adjudant Emile Goldberg et le sergent Karl Haederle.

Après les plaidoiries, le tribunal s'est retiré pour délibérer. Il a rapporté le jugement suivant : 20 ans de travaux forcés aux deux accusés ; la peine de mort par contumace pour le lieutenant Kruger.